

# RESPECT DU CALENDRIER PPCR : LA CFDT ÉCRIT AU MINISTRE

publié le 20 octobre 2017 à 15h46 par Uffa-CFDT

**La CFDT n'accepte pas de voir se profiler une année 2018 particulièrement négative pour l'ensemble des agents publics : gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation « retraite » et enfin report du calendrier PPCR. La CFDT l'a fait savoir par lettre au ministre Gérald Darmanin.**



Paris, le 19 octobre 2017

Monsieur le ministre,

Vous avez annoncé lors du rendez-vous salarial, le report de douze mois de la mise en œuvre du protocole sur les carrières et les rémunérations (PPCR), tout en assurant qu'il sera bien appliqué nonobstant ce décalage calendaire.

En séance, notre organisation vous a immédiatement fait part de ses premières réactions. Si l'annonce de l'ouverture du chantier de la participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire en santé et prévoyance des agents, recueille notre appréciation positive mais vigilante, d'autres appellent de notre part de très vives critiques.

La CFDT n'accepte pas de voir se profiler une année 2018 particulièrement négative pour l'ensemble des agents publics : gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation « retraite » et enfin report du calendrier PPCR.

Cette dernière décision constitue à nos yeux une remise en cause de la reconnaissance des qualifications et de l'engagement des agents dans l'exercice quotidien de leurs missions au service de l'intérêt général, du pouvoir d'achat dont une nouvelle dégradation viendrait confirmer ce que les agents mesurent au quotidien dans leurs conditions de vie.

Il s'agit d'un très mauvais coup porté au dialogue social lui-même : les mesures PPCR procèdent en effet d'un long processus de concertations puis de négociations.

Nous sommes bien conscients que PPCR n'avait pas débouché sur un accord majoritaire, toutefois le Gouvernement avait décidé de sa mise en œuvre unilatéralement, comme la loi l'y autorise.

Aujourd'hui, dans l'intérêt des agents que nous représentons, nous vous demandons instamment de revenir sur cette décision de report de douze mois de la mise en œuvre de ce protocole, comme la mesure de gel de la valeur du point.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Mylène JACQUOT,

Secrétaire générale CFDT Fonctions publiques

Monsieur le Ministre

Ministère de l'Action et des Comptes publics

Secrétariat particulier

Télédoc 146 - 139 rue de Bercy

75572 Paris Cedex 12

Télécharger le courrier au ministre : [courrier au ministre FP sur report PPCR \(20-10-17\)](#)